

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

4 mars 2021

Séance du 11 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mars, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2021 s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 4 mars 2021.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs- Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Annick MOREL - Patrick MOREL - Françoise PLAT- Guy DUCHOSSOIS - Jean-Luc ESNAULT- Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX

Étaient absents excusés :

Monsieur Sylvain DECOURS ayant donné pouvoir à Jean-Luc ESNAULT
Madame Jocelyne DELLA PUPPA.

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Florence FOUSSIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<p>N° 29/2021</p>	<p>Objet : Deuxième Autorisation du conseil municipal pour mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021</p>	<p>7. FINANCES LOCALES 7.1 décisions budgétaires</p>
------------------------------	---	--

Mme la Maire indique au conseil municipal qu'en vertu des dispositions de l'article L-612-1 du code général des collectivités territoriales, les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être mandatées jusqu'à l'approbation du budget primitif, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent.

Pour l'année 2021, il vous est proposé d'autoriser la maire à engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif :

2158- autres matériels techniques pour remorque 2 essieux 1397,00 €
TTC

Décision

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la maire à engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif :

*2158- autres matériels techniques pour remorque 2 essieux pour :
1 397,00 € TTC.*


Maire de Seigy
Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture
le 16/03/2021 et de la publication le 16/03/2021.

La Maire,

Françoise PLAT
